

Appel à candidature

Chaque adhérent à jour de sa cotisation depuis plus de 6 mois et âgé de 16 ans et plus, peut faire acte de candidature au conseil d'administration de la M.J.C.

Pour cela, il suffit d'en informer par écrit la présidente avant le 11 mars 2009, date à laquelle le C.A. validera la liste des candidats qui seront présentés à l'Assemblée Générale du 27 mars 2009.

Cette liste sera affichée dans le hall de la M.J.C. dès le 12 mars prochain.

Les questions les plus fréquemment posées

Qui participe à l'Assemblée Générale ?

Tous les adhérents titulaires d'une carte de la M.J.C. ainsi que les parents des enfants mineurs.

Qui est électeur ?

Pour être électeur, il faut être adhérent depuis plus de six mois, avoir plus de 16 ans et être à jour de sa cotisation. Les membres de l'association peuvent renouveler leur adhésion, dès 18h30, avant l'ouverture de l'assemblée générale prévue à 19h.

Les parents d'enfants mineurs peuvent-ils participer et voter ?

Le règlement intérieur prévoit, qu'un des 2 parents dispose d'une voix pour voter les différents rapports dès l'instant où un (ou plusieurs enfants) fréquente la M.J.C. et est titulaire d'une carte d'adhésion en cours de validité.

Qui peut être élu au conseil d'administration ?

Pour être élu au conseil d'administration, il faut avoir la qualité d'électeur (voir conditions ci-dessus) et avoir fait acte de candidature auprès de la Présidente de la M.J.C. avant le 11 mars 2009. C'est à cette date que le conseil d'administration validera la liste des candidatures qui seront proposées à l'élection.

Où peut-on se procurer les documents réglementaires de l'association ?

Chaque membre de l'association qui le souhaite peut se faire remettre un exemplaire des statuts et du règlement intérieur des instances de la M.J.C. Il en fait la demande auprès du secrétariat l'après-midi. Il en est de même pour les comptes détaillés (résultats et prévisionnel). Les comptes rendus des conseils d'administration sont affichés sur le palier du rez-de-chaussée.

Participer à l'Assemblée Générale est-il obligatoire ?

Non, bien évidemment. Mais en participant, vous exercez votre devoir et vous encouragez la vie de l'association et ses dirigeants. Vous montrez de l'intérêt pour votre M.J.C. dans laquelle vous ne serez jamais considéré comme un client mais bien comme un membre actif à part entière.



Convocation de l'Assemblée Générale

vendredi 27 mars 2009



Début de l'Assemblée à 19h00
Accueil dès 18h30

MJC Chenôve - 7 rue de Longvic
21300 Chenôve

☎ 03.80.52.18.64

<http://mjc.chenove.net> - mjc.chenove@wanadoo.fr

Le mot de la présidente

Madame, Monsieur,

J'ai le plaisir de vous inviter à participer à l'Assemblée Générale annuelle de la MJC de Chenôve au sein de laquelle vos enfants ou vous-même pratiquez une ou plusieurs activités.

Ce rendez-vous annuel fixé au **vendredi 27 mars 2009 à 19h** constitue une occasion unique de lier connaissance avec les autres membres actifs de l'association et de découvrir l'ensemble des activités qui y sont conduites.

L'assemblée générale est indispensable et obligatoire dans la vie d'une association. Les adhérents sont invités à prendre connaissance de son fonctionnement à partir de différentes communications qui sont présentées par des responsables élus : rapport moral, rapport financier et budget prévisionnel.

Vous aurez également à élire les nouveaux administrateurs en charge, pendant leur mandat, de la responsabilité et du fonctionnement de notre association.

Nous avons souhaité que cette rencontre annuelle soit conviviale et chaleureuse. Aussi, je vous propose de terminer la soirée autour du verre de l'amitié et d'un dessert partagé.

Je me permets de compter sur votre participation et je vous en remercie par avance.

La présidente, Chantal Chapuilliot



L'ordre du jour

De 18h30 à 19h : accueil, renouvellement des cartes d'adhésion pour ceux qui ne seraient pas à jour, remise des documents d'A.G.

19h : Ouverture de l'A.G.

- Mot d'accueil de la présidente
- Présentation du rapport moral 2008
- Résultats financiers 2008
- Rapport d'activités 2008 et présentation de quelques activités
- Orientations pour l'année 2009
- Vote du budget prévisionnel 2009
- Election des nouveaux administrateurs
- Conclusion
- Pot de l'amitié autour d'un dessert partagé



Chaque personne qui le souhaite peut apporter un dessert que nous partagerons tous ensemble.

Afin de rendre cette A.G. plus **attractive**, nous **diffuserons** de **nombreuses photos d'activités** ainsi que quelques **vidéos** illustrant plusieurs initiatives importantes.



Pouvoir à utiliser en cas d'absence

Bulletin à faire parvenir renseigné à la M.J.C. ou à remettre à un autre électeur.

M., Mme, Mlle _____ ne pouvant participer
à l'Assemblée Générale du vendredi 27 mars 2009, donne pouvoir à
M., Mme, Mlle _____ pour me représenter et voter
en mon nom et place.
A _____ le _____

Signature précédée de la mention "Bon pour pouvoir"